

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000329 – MDE 15/021/00

Informations complémentaires sur l'AU 03/98 (MDE 15/01/98) ; l'AU 130/98 (MDE 15/30/98) ; l'AU 268/98 (MDE 15/85/98) ; l'AU 186/99 (MDE 15/53/99) ; l'AU 247/99 (MDE 15/72/99) ; l'EXTRA 128/99 (MDE 15/69/99) ; l'EXTRA 130/99 (MDE 15/71/99) ; l'EXTRA 142/99 (MDE 15/50/99) ; l'AU 21/00 (MDE 15/004/00) ; l'AU 51/00 (MDE 15/006/00) ; l'AU 66/00 (MDE 15/004/00) ; l'AU 89/00 (MDE 15/016/00) ; l'AU 96/00 (MDE 15/019/00) ; l'AU 123/00 (MDE 15/025/00)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## ISRAËL ET SUD DU LIBAN Les personnes détenues au centre de détention de Kham

Londres, le 31 mai 2000

Les 144 Libanais – hommes, femmes et même enfants – qui étaient détenus comme otages au Centre de détention de Kham ont été libérés le 23 mai.

Le Centre de détention de Kham était le principal lieu d'incarcération et d'interrogatoire de la zone qu'Israël occupait dans le sud du Liban. Il était géré par l'Armée du Liban-Sud (ALS), milice alliée d'Israël. Détenues sans inculpation ni jugement pendant de longues périodes – jusqu'à quinze ans dans certains cas – les personnes incarcérées à Kham étaient systématiquement interrogées sous la torture en étant soumises à des coups, des jets d'eau et des décharges électriques. Pendant les sept dernières années, les détenus ont été entièrement coupés du monde extérieur et les visites de leurs proches et de membres du Comité international de la Croix-Rouge leur étaient interdites.

Des personnes ont rapporté à Amnesty International qu'une fois que les forces israéliennes avaient commencé à se retirer du sud du Liban, les habitants de la ville de Kham s'étaient rendu au centre pour demander que les prisonniers soient libérés. Après négociations, les gardes membres de l'ALS ont obtenu de pouvoir quitter les lieux en toute sécurité et se sont joints aux autres membres de l'ALS qui affluaient vers la frontière pour trouver refuge en Israël.

Les détenus ayant entendu des cris et des coups de feu (tirés en l'air) ont cru dans un premier temps que des personnes étaient exécutées. Un des détenus maintenant en liberté a fait le récit suivant à l'équipe d'Amnesty International qui se trouvait sur place : « Nous nous sommes approchés de la fenêtre de nos cellules pour mieux entendre car nous ne comprenions pas ce qui était en train de se passer. Nous avons entendu des cris et des coups de feu. Puis nous avons vu un garçon par la fenêtre qui demandait : "Où est la porte ?" Nous avons compris alors que nous étions libres ». Les habitants de Kham ont alors fracturé les portes avec tout ce qui leur tombait sous la main.

Lorsqu'ils étaient à Kham, les délégués d'Amnesty International ont pu montrer aux prisonniers libérés certaines des centaines de lettres de membres du réseau des Actions urgentes que les autorités israéliennes avaient affirmé ne pas pouvoir remettre à l'ALS. Cette solidarité internationale constituera une aide précieuse pour les anciens détenus de Kham qui doivent reconstruire leur vie. Amnesty International a déjà pu voir à quel point cette solidarité avait touché les détenus lorsqu'ils ont appris que des personnes originaires de différents pays, y compris de pays qu'ils associaient à leurs persécuteurs, avaient milité en leur faveur pendant de nombreuses années.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer des appels en faveur des détenus de Kham mais il faut veiller à ce que les personnes soupçonnées d'être responsables de crimes, dont les actes de torture, commis à Kham soient déférées à la justice et jugées à l'issue d'un procès équitable. Il faudra également faire le nécessaire pour qu'un soutien pratique et psychologique soit fourni aux personnes qui ont été libérées.

Pour plus d'information à ce sujet, consultez le Bulletin d'informations intitulé *ISRAËL / LIBAN. Amnesty International salue la libération des détenus emprisonnés à Kham et appelle au respect des normes internationales relatives aux droits humains* (index AI : MDE 02/005/00) et la *Lettre d'une délégation d'Amnesty International en visite au centre de détention de Kham dans le sud du Liban* (index AI : MDE 18/08/00, en cours de traduction en français).

**Aucune action complémentaire n'est désormais requise de la part du réseau des Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*